

LE COMITÉ CONSULTATIF INTERRÉGIONAL DE RÈGLEMENT AMIABLE DES DIFFÉRENDS OU LITIGES RELATIFS AUX MARCHÉS PUBLICS DE NANCY

Président : Madame Danièle MAZZEGA
Présidente du Tribunal administratif de Besançon

Vice-président : Monsieur Bernard PERRAUD
Premier conseiller de Chambre régionale des comptes

1. Quel est son ressort territorial ?

Meurthe-et-Moselle, Meuse, Vosges, Somme, Aisne, Oise, Doubs, Haute-Saône, Jura, Territoire de Belfort, Marne, Ardennes, Aube, Haute-Marne, Nord, Pas-de-Calais, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Moselle.

2. Quelles sont ses coordonnées ?

Préfecture de Meurthe-et-Moselle

1, rue du Préfet Claude Érignac
54038 NANCY Cedex

Tél. : 03.83.34.25.65. (**Mme Thérèse HERRY, secrétariat**)
Fax : 03.83.34.22.24.

Courriel : therese.herry@meurthe-et-moselle.gouv.fr